



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Gérardmer
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	25-001-VI
Date de mise en ligne :	Le dimanche 16 mars 2025 à 17:50:02
Date de clôture :	Le mardi 22 avril 2025 à 12:00:00
Titre :	FOURNITURE, MAINTENANCE D'HORODATEURS ET SERVICES ASSOCIES
Descriptif :	Description détaillée dans le CCTP

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[03/04/2025 à 16:19:01] Bonjour,
Le CCTP mentionne au chapitre 6.1 que le soumissionnaire pourra proposer un second horodateur dans son offre pour offrir le choix à la mairie entre deux gammes de produit.
Le BPU-DQE ne comporte qu'une ligne concernant la fourniture d'horodateurs.
Est il possible de joindre à notre réponse, un BPU-DQE annexe pour le second modèle d'horodateur ?

[04/04/2025 08:21:08] Bonjour, il est en effet possible d'annexé un second BPU DQE dans la mesure ou le candidat ou le candidat a répondu à l offre de base

Questions / Réponses

[31/03/2025 à 16:10:19] Bonjour,

La collectivité a lancé une procédure de publicité et de mise en concurrence concernant la Fourniture, maintenance, d'horodateurs et services associés. Or, cette structuration de la mise en concurrence comprend deux missions et prestations distinctes, contrevenant aux dispositions légales et réglementaires applicables, comme précisé dans l'article 32.I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 régissant la passation des marchés publics. Tel est précisément le cas de la procédure que vous avez mise en œuvre puisque, concrètement, la mise en concurrence englobe deux prestations qui relèvent de deux besoins et de deux corps de métiers distincts : le premier afférent à la fourniture et mise à disposition d'horodateurs, équipement matériel et la seconde relative à la fourniture d'une solution de paiement du stationnement par mobile, solution digitale.

Ainsi, nous vous sollicitons pour une modification de cet appel d'offres, par un allotissement en plusieurs lots distincts ou par la suppression de la partie paiement mobile car en l'état actuel des choses aucun prestataire spécialiste du paiement par mobile non affilié à un prestataire d'horodateur, ne peut participer à cet appel d'offre. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la possibilité de faire une consultation simple à plusieurs devis pour la fourniture d'une solution de paiement mobile, comme c'est pratiqué dans une grande majorité de villes pour des seuils en dessous des marchés publics.

En vous remerciant d'avance

[01/04/2025 14:54:12] Bonjour,

Vous avez la possibilité de vous rapprocher d'un fournisseur d'horodateurs qui ne propose pas de paiement par application mobile pour répondre à ce marché dans le cadre d'un groupement ou d'une sous-traitance .

[28/03/2025 à 15:30:22] Bonjour

Etant que nous n'avons pas pu présenté notre matériel comme il est de tradition dans le cadre d'une démarche de sourcing recommandé dans les cadres des achats publics, pouvez nous indiquer si une présentation de matériel est prévu au cours de votre consultation

Cordialement

[31/03/2025 08:27:26] Bonjour,

la collectivité n'a pas jugé nécessaire une démarche de sourcing dans le cadre de ce marché.

Vos matériels et services seront à présenter de la manière la plus précise dans les pièces de votre offre

Cordialement

[18/03/2025 à 12:53:51] Bonjour

Votre CCTP mentionne au chapitre 8, une conformité des équipements bancaire à la norme CB5.5. Pouvons nous proposer du matériel agréé FRV6 (CB6) disposant d'un niveau de sécurité renforcé par rapport à une solution CB5.5 et éligible à la fonction pin online et recommandé par les trésoreries?

Merci par avance

Questions / Réponses

[20/03/2025 16:29:57] Bonjour,

Les candidats peuvent proposer un niveau normatif supérieur sous réserve de respecter à minima la norme CB5.5 pour le paiement bancaire contact et sans contact.

Cordialement

[18/03/2025 à 12:47:30] Bonjour

Pouvez nous indiquer à quel endroit dans le BPU devons nous indiquer le cout relatif à :

- un changement de tarif
- une modification de message affiché à l'écran

Cordialement

[24/03/2025 10:47:28] Bonjour,

Ces prestations n'entrent pas dans le cadre de ce marché

[18/03/2025 à 12:45:58] Bonjour

Pouvez nous indiquer à quel endroit dans le BPU devons nous indiquer les frais relatif aux transactions bancaires sur les horodateurs en nous indiquant une volumétrie associée

Cordialement

[20/03/2025 16:27:00] Bonjour,

les frais transactionnels sont demandés unitairement au BPU-DQE; Le stationnement payant n'étant pas encore en vigueur sur la collectivité , la volumétrie de ces transactions ne peut être évaluée.

Cordialement

[18/03/2025 à 10:53:41] Bonjour

Pouvez vous nous indiquer le niveau de sécurité attendu par le matériel proposé selon annexe B de la norme européenne concernant les horodateurs EN12414? A titre indicatif, la norme EN14450 concerne les coffres fort emmurés et n'est pas adapté à un horodateur.

Cordialement

[20/03/2025 16:23:15] Bonjour,

Le niveau de sécurité attendu est précisé dans le CCTP. Chaque candidat est libre d'en détailler les particularités et de préciser les normes complémentaires auxquelles il se conforme.

Cordialement

[18/03/2025 à 10:50:51] Bonjour

Votre CCTP au chapitre 12.1 mentionne: "un système de collecte par transfert (via chariot de collecte) sera préféré à un système de collecte par tirelire échangeable (1 tirelire par horodateur)". Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le système par transfert est un système breveté qui ne permet pas une mise en concurrence saine. Dans ce cadre, pouvez vous retirer cette contrainte afin d'assurer une équité de traitement des candidats?

Nous vous remercions par avance pour votre réponse

Cordialement

Questions / Réponses

[20/03/2025 16:20:54] Bonjour,

le système de collecte par transfert n'est plus protégé par brevet, ce dernier ayant expiré le système de collecte par transfert peut donc être proposé librement par chaque fournisseur .

Cordialement